

Un manifeste pour soutenir les entreprises

CONDITIONS-CADRES Dans une lettre ouverte ayant récolté plus de 1000 signatures, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie élabore des propositions de solutions pour permettre aux start-up et PME innovantes de se développer en Suisse

ÉTIENNE MEYER-VACHERAND

Dans le bilan annuel de l'Office européen des brevets publié le mois dernier, la Suisse apparaissait encore une fois parmi les premiers pays à l'échelle mondiale en termes de demandes de brevet. Mais pour la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), ces classements, dans lesquels la Suisse se situe régulièrement aux premiers rangs, masquent un manque de soutien aux start-up et aux PME innovantes ayant le potentiel de s'étendre à l'international.

En septembre dernier, la Commission consultative Innovation de la CVCI avait lancé une lettre ouverte intitulée «La résilience a ses limites», pour obtenir des conditions-cadres favorables aux start-up, scale-up (jeune pousse en phase de croissance) et PME de haute technologie. Elle a annoncé hier avoir récolté plus de 1000 signatures en faveur de ce manifeste, dont celles d'environ 850

entrepreneurs, et espère par ce biais susciter un débat politique au sein des Chambres fédérales.

Transfert en mains étrangères

Pour Nicolas Durand, président de la Commission consultative Innovation de la CVCI, l'objectif est que la Suisse ne se retrouve pas réduite à une usine à idées. «Nous trouvons aberrant que la Suisse soit à l'aise avec l'idée de dépenser des milliards de francs dans le soutien à la recherche, alors que pratiquement aucun moyen n'est mobilisé pour soutenir les entreprises à forte croissance qui ont envie de se développer sur notre territoire. Nous disposons d'un bassin de talents, de formation, et d'innovation exceptionnel. Pourtant nous acceptons que la valeur économique qui en découle soit, dans une large mesure, captée et se traduise à l'étranger, notamment lors des phases d'industrialisation et de croissance commerciale», regrette-t-il.

Dans son communiqué, l'organisation cite plusieurs exemples d'entreprises créées en Suisse passées en mains étrangères ces dernières années, comme celle de Lunaphore Technologies. Issue de l'EPFL, cette jeune pousse a mis au point des solutions permettant de mieux comprendre l'évolution d'une maladie pour la prévenir ou la guérir. En juin 2023, elle a été rachetée par la société américaine Bio-Techne. Une décision prise notamment pour accélérer la phase de commercialisation de ses produits avait expliqué au *Temps* une des cofondatrices de Lunaphore.

Ce constat, la CVCI est loin d'être la première à le dresser. Mais l'organisation met aussi en avant des mesures concrètes qui doivent être discutées au niveau politique. Par exemple: la mise en place de fonds de croissance destinés à soutenir les scale-up sous la forme de partenariats public-privé en partie financés par la Confédération. Ou encore des moyens pour inciter les caisses de



«Nous disposons d'un bassin de talents, de formation, et d'innovation exceptionnel»

NICOLAS DURAND, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION INNOVATION DE LA CVCI

pension à investir dans ces jeunes pousses en phase de croissance. «Sans mécanisme contraignant les incitant à investir 1 ou 2% de leur marge dans ces sociétés, la situation a peu de chances d'évoluer», souligne Nicolas Durand.

Protectionnisme mesuré

Autre levier identifié par la CVCI, l'utilisation de l'attribution des marchés publics pour favoriser des entreprises suisses. «Il est frappant de constater que nos entreprises innovantes se retrouvent en concurrence directe avec des sociétés étrangères capables de casser les prix, relève-t-il. Dans le contexte international actuel, la question est de savoir si la Suisse souhaite introduire une forme mesurée de protectionnisme pour permettre à ces entreprises de décoller.» Un sujet brûlant. En novembre dernier, l'attribution d'une commande de trains par les CFF à l'allemand Siemens plutôt qu'à Stadler Rail avait créé une vive polémique.

La CVCI préconise également une révision de la fiscalité appliquée à ces sociétés. Notamment l'imposition des bons de participation et des stock-options pour les jeunes pousses. «Ce sont des outils très efficaces pour attirer des talents lorsque l'on ne peut pas se permettre de verser des salaires mirobolants. Mais aujourd'hui, l'Etat privilégie ses recettes fiscales immédiates en taxant les entrepreneurs et leurs collaborateurs sur une fortune encore virtuelle – en misant sur le fait que la plupart de ces start-up échoueront – plutôt que de les imposer au moment où la valeur se matérialise réellement, par exemple lorsque l'entreprise est acquise par un tiers», estime Nicolas Durand.

Armée de ces propositions soutenues par des entrepreneurs, la CVCI entend désormais approcher des conseillers nationaux et aux Etats, pour porter le débat sur la scène politique. ■